Paris : la basilique du Sacré-Coeur sera bientôt classée au titre des monuments historiques

14/10/2020 à 8h21



Construite à partir de 1874, la basilique est le deuxième monument religieux le plus visité de la capitale, derrière la cathédrale Notre-Dame.

Près de cent ans après l'achèvement de sa construction, le sanctuaire du Sacré-Coeur, perché sur la colline de Montmartre à Paris, s'apprête à rejoindre la longue liste des édifices parisiens inscrits au titre des Monuments historiques.

Lancée ce mardi à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et de la Ville de Paris, cette procédure devrait être finalisée début 2021 par la signature d'un arrêté du ministère de la Culture, rapporte *Le Parisien*.

> *"Surplombant Paris du haut de la butte Montmartre, la basilique du Sacré-Cœur éclaire la ville de la blancheur de sa pierre. Son architecture remarquable fait partie intégrante de l'identité de Paris", a expliqué au quotidien Karen Taïeb, adjointe à la maire de Paris, en charge du patrimoine.*

> *#patrimoine Basilique du Sacré Coeur de Montmartre : la procédure pour classer le site « monument historique » est lancée !*
>
> *Plus d'infos dès demain ! pic.twitter.com/rjz9NWUhb3*
>
> *— L'État en Île-de-France (@Prefet75_IDF) October 13, 2020*

“Une sorte de réhabilitation”

Cette inscription tardive au titre des monuments historiques s’explique par de longues querelles politiques et architecturales sur l’origine de sa construction, aujourd’hui dépassées.

> *“C’est un emblème de la ville de Paris qui a fait l’objet de tellement de photos et de peinture. C’est une image culte à travers le monde entier. Au delà de la mauvaise lecture de l’histoire, il y avait aussi un certain mépris et un dédain pour le patrimoine du XIX siècle. C’est aujourd’hui une sorte de réhabilitation”, a commenté la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, citée par Le Parisien.*

BFMTV